

**La Foye Monjault –  
Procès-verbal du conseil municipal  
Séance 20 mars 2023**

---

Le 20 mars deux mil vingt-trois, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de La Foye Monjault se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Dany Michaud, Maire, convoqués le 14 mars 2023, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-11 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Présents : Pascal ADAM, Christophe BONNIN, Maryse CALVO, Jean-Luc GAUTIER, Philippe JEAN, Patricia MÉTAIS, Dany MICHAUD, Pauline POMMIER, Marjorie TALINEAU, Thierry WALTER.

Excusés : Richard GOBIN qui a donné procuration à Marjorie TALINEAU.

Absents : Jean-Pierre BOUCHET, Pierre JANVIER, Fabien MARÉCHAL.

Secrétaires : Patricia METAIS, Philippe JEAN.

Quorum : avec 10 membres présents le quorum est atteint.

Mode de Scrutin : Public (aucune demande de scrutin particulier ayant été demandé)

---

### **Ordre du jour**

Adoption du procès-verbal de la réunion du 6 février 2023  
Adoption des Compte administratif et compte de gestion 2022  
Budget primitif pour 2023 - Vote des taux – vote des subventions  
Marché maintenance  
Organisation des marchés de producteurs  
14 juillet 2023  
Bilan financier cantine scolaire 2022  
Abri du stade  
Questions diverses

---

#### **Délibération 2023-03-01 : Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2022.**

(Présents 9, procuration 1 ; suffrages exprimés 10 ; vote 10 pour, 0 contre, 0 abstention)

#### **Délibération 2023-03-02 : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022.**

(Présents 10, procuration 1 ; suffrages exprimés 11 ; vote 11 pour, 0 contre, 0 abstention)

#### **Délibération 2023-03-03 : Vote des taux des taxes foncières bâtie et non bâtie et de la taxe d'habitation.**

(Présents 10, procuration 1 ; suffrages exprimés 11 ; vote 11 pour, 0 contre, 0 abstention)

#### **Délibération 2023-03-04 : Vote des subventions.**

(Présents 10, procuration 1 ; suffrages exprimés 11 ; vote 11 pour, 0 contre, 0 abstention)

#### **Délibération 2023-03-05 : Nouvelle nomenclature M57 : virements de crédits possibles à hauteur de 7.5% conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT.**

(Présents 10, procuration 1 ; suffrages exprimés 11 ; vote 11 pour, 0 contre, 0 abstention)

#### **Délibération 2023-03-06 : Budget Primitif 2023 de la commune.**

(Présents 10, procuration 1 ; suffrages exprimés 11 ; vote 11 pour, 0 contre, 0 abstention).

**Délibération 2023-03-07 : Avenant au service unifié entre La Foye Monjault et La Rochénard relatif au service de cantine scolaire** (Présents 10, procuration 1 ; suffrages exprimés 11 ; vote 11 pour, 0 contre, 0 abstention).

**La Foye Monjault –  
Procès-verbal du conseil municipal  
Séance 20 mars 2023**

---

**Adoption du procès-verbal de la réunion du 6 février 2023** : adopté à l'unanimité

Madame le Maire demande aux conseillers s'ils ont des remarques à faire concernant le procès-verbal du 6 février 2023.

Aucune remarque n'étant formulée le PV du 6 février 2023 est approuvé à l'unanimité.

**Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2022**

**Délibération 2023-03-01**

(Présents 9, procuration 1 ; suffrages exprimés 10 ; vote 10 pour, 0 contre, 0 abstention)

Mme le Maire présente le compte administratif 2022, conforme au compte de gestion.

<b>Charges de fonctionnement</b>	<b>CA 2022</b>	<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>CA 2022</b>
Charges à caractère général	161 829,05	Atténuations de charges	1 192,61
Charges de personnel et frais assimilés	240 922,80	Prod. services, domaine, ventes diverses	67 261,51
Atténuations de produits	1 412,00	Impôts et taxes	427 525,01
Autres charges de gestion courante	207 876,80	Dotations et participations	215 295,68
Charges financières	17 273,34	Autres produits de gestion courante	63 431,47
Charges exceptionnelles	3 018,25	Produits financiers	5,56
Opérations d'ordre transfert entre sections	12 195,63	Produits exceptionnels	1 406,91
Total des dépenses	644 527,87	Opérations d'ordre transfert entre sections	8 300,00
Résultat de l'exercice	139 890,88		
Total	784 418,75	Total	784 418,75

L'exercice 2022 fait ressortir un excédent de fonctionnement de 139.890,88€.

Il est proposé de reporter cet excédent sur l'exercice suivant, ce qui montre un excédent de fonctionnement total reporté de 480.215,18€

<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>CA 2022</b>	<b>Recettes d'investissement</b>	<b>CA 2022</b>
Achat de matériel	23 092,68	FCTVA	17 174,99
Voirie	215,24	Taxe d'aménagement	4 865,59
Bâtiments	3 531,82	Dépôts et cautionnements reçus	477,00
Salle des fêtes	-		
Ecole	379,56	Emprunts et des assimilées	18 870,00
Terrains	16 960,24		
Emprunts et dettes assimilées	84 176,96	Opération d'ordre transfert entre section	9 500,00
Plus ou moins value sur cessions immo.	8 300,00	Amortissements des immobilisations	2 695,63
Total	136 656,50	Total	53 583,21

La section d'investissement 2022 extériorise un déficit de 83.073,29€.

Compte tenu du report de l'excédent de l'exercice précédent (114.312,91€), le solde d'exécution d'investissement 2022 présente un excédent de 31.239,62€ qu'il est proposé de reporter dans le budget 2023.

**La Foye Monjault –  
Procès-verbal du conseil municipal  
Séance 20 mars 2023**

<b>Vu d'ensemble du compte administratif</b>			
		<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Réalisation de l'exercice</b>	Section de fonctionnement	644 527,87	784 418,75
	Section d'investissement	136 656,50	53 583,21
<b>Reports de l'exercice</b>	Report en section de fonctionnement	-	340 324,30
	Report en section d'investissement	-	114 312,91
	Total réalisations et reports	781 184,37	1 292 639,17
<b>Restes à réaliser à reporter</b>	Section de fonctionnement	-	-
	Section d'investissement	12 498,00	-
	Total des restes à réaliser	12 498,00	-
<b>Résultat cumulé</b>	Section de fonctionnement	644 527,87	1 124 743,05
	Section d'investissement	149 154,50	167 896,12
	Total cumulé	793 682,37	1 292 639,17

Le résultat cumulé de l'exercice 2022 s'élève donc à 498.956,80€ soit :

-	Résultat de l'exercice	+ 139.890,88€
-	Résultats antérieurs reportés	+ 340.324,30€
-	Solde d'exécution d'investissement 2022	+ 31.239,62€
-	Restes à réaliser 2022	- 12.498,00€

Mme le Maire quitte la salle et laisse la présidence du vote à Mme Patricia Métais qui propose au Conseil Municipal de passer au vote du compte administratif et du compte de gestion.

Le compte administratif et le compte de gestion sont adoptés à l'unanimité avec 10 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

**Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022**

**Délibération 2023-03-02**

(Présents 10, procuration 1 ; suffrages exprimés 11 ; vote 11 pour, 0 contre, 0 abstention)

<b>Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice</b>		
A	Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou du signe - (déficit)	139 890,88
B	Résultats antérieurs reportés	340 324,30
	<i>ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou du signe - (déficit)</i>	
C	Résultat à affecter (= A+B) hors restes à réaliser	480 215,18
D	Solde d'exécution d'investissement	31 239,62
E	Solde des restes à réaliser d'investissement	- 12 498,00
F	Besoin de financements (=D+E)	-
	Affectation (G+H)	480 215,18
G	Affectation en réserves R 1068 en investissement	-
	<i>G = au minimum, couverture du besoin de financement F</i>	

**La Foye Monjault –  
Procès-verbal du conseil municipal  
Séance 20 mars 2023**

Après avoir examiné le compte administratif et le compte de gestion, le Conseil Municipal, sous la présidence de Mme Dany Michaud, maire, examine et statue sur l'affectation du résultat de l'exercice 2022.

Constatant qu'il existe un résultat hors restes à réaliser à affecter de 480.215,18€ et que le solde des besoins de financement est positif, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'affecter ce résultat en report en fonctionnement (R 002).

**Vote des taux des taxes foncières bâtie et non bâtie et de la taxe d'habitation  
Délibération 2023-03-03**

(Présents 10, procuration 1 ; suffrages exprimés 11 ; vote 11 pour, 0 contre, 0 abstention)

Madame le Maire informe le conseil que cette année il faut voter un taux pour la taxe d'habitation pour les logements meublés non affectés à l'habitation principale et pour les résidences secondaires. Les taux de référence pour 2023 sont de 35.34% pour la taxe foncière bâtie, 43.57% pour la taxe foncière non bâtie et de 14.46% pour la Taxe d'habitation.

Madame le Maire propose de maintenir les taux actuels. Thierry Walter demande s'il ne serait pas possible d'envisager une diminution.

Au vu de l'inflation actuelle et de la baisse de certaines subventions les membres du conseil décident de rester prudents et votent à l'unanimité le maintien des taux actuels des taxes foncières bâtie et non-bâtie et le taux de la taxe d'habitation.

(Présents 10, procuration 1 ; suffrages exprimés 11 ; vote 11 pour, 0 contre, 0 abstention)

<b>Taxe</b>	<b>Taux 2022</b>	<b>Bases 2023</b>	<b>Taux votés</b>	<b>Produit fiscal attendu</b>
Taxe Foncière bâtie	35.34 %	542 400 €	35.34 %	191 684 €
Taxe Foncière non bâtie	43.57 %	81 700 €	43.57 %	35 597 €
Taxe d'habitation	14.46 %	45 571 €	14.46 %	6 590 €
<b>TOTAL</b>				<b>233 871 €</b>

**Vote des subventions**

**Délibération 2023-03-04**

Le Conseil vote ensuite les subventions aux associations ; elles sont adoptées à l'unanimité

<b>Bibliothèque</b>	2500 €	<b>Club 3<sup>e</sup> âge</b>	100 €	<b>Ass Soins à Dom</b>	415€	<b>Souven. Franç.</b>	15 €
<b>Fiefs Viticoles</b>	250 €	<b>VTT Beauvoir</b>	30 €	<b>Méli Mélo (Dessin)</b>	250 €	<b>March'ensem</b>	30 €
<b>ADMR Beauvoir</b>	1010 €	<b>Espace rencontre UDAF</b>	80 €	<b>APE Primaire</b>	250 €	<b>Amithéa (Théâtre adulte)</b>	250 €
<b>Société Boules</b>	250 €	<b>Ass Musique LFM</b>	230 €	<b>ACCA (chasse)</b>	250 €	<b>Téléthon</b>	100 €
<b>FDGDON 79</b>	65 €	<b>Prin'temps canin</b>	250 €	<b>Les restos du cœur</b>	100 €	<b>La banque alimentaire</b>	100 €

Le Groupement d'Intérêt Cynégétique (GIC) de Courance et Mignon sollicite la commune afin d'obtenir une subvention sans en préciser le montant. Le GIC a pour objet de réintégrer et de

**La Foye Monjault –  
Procès-verbal du conseil municipal  
Séance 20 mars 2023**

protéger la perdrix grise sur le territoire regroupant les communes du Val de Mignon (Usseau, Piraies, Thorigny), La Rochénard, Épannes, La Foye-Monjault et Vallans.

Compte tenu du manque d'information financière (budget), le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reporter sa décision dans l'attente de recevoir les éléments.

Le budget primitif 2023 voté ce jour intègre la possibilité éventuelle de leur verser une subvention dans le cas où le Conseil Municipal procéderait à son vote ultérieurement à l'appui des informations complémentaires demandées.

**Vote du budget primitif – COMMUNE**

**Budget Primitif 2023 de la commune**

**Délibération 2023-03-06**

(Présents 10, procuration 1 ; suffrages exprimés 11 ; vote 11 pour, 0 contre, 0 abstention).

Section de Fonctionnement	Dépenses		Recettes
Charges à caractère général	206 775	Atténuations de charges	1 100
Charges de personnel et frais assimilés	241 550	Produits des services, domaine, ventes diverses	76 100
Atténuations de produits	1 500	Impôts et taxes	117 000
Autres charges de gestion courante	229 127	Fiscalité locale	323 000
Charges financières	15 500	Dotations et participations	215 576
Charges spécifiques	5 000	Autres produits de gestion courante	64 100
Dotations aux provisions pour dépréciations	-	Produits financiers	5
Virement à la section d'investissement	610 944	Produits spécifiques	36 000
Opérations d'ordre	2 700	Résultat reporté ou anticipé	480 215
<b>TOTAL</b>	<b>1 313 096</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 313 096</b>

Section d'Investissement	Dépenses		Recettes
Emprunts et dettes assimilées	85 960	FCTVA	1 360
Dépôts et cautionnements		Taxe d'aménagement	3 335
Achats de matériel	69 209	Subventions d'investissement (reçues)	8 500
Voirie	191 906	Opération d'ordre (amortissement des immobilisations)	2 700
Bâtiments	181 505	Virement de la section fonctionnement	610 944
Salle des fêtes	10 000	Solde d'exécution positif reporté	31 240
Ecole	10 000		
Aire de jeux - Citypark	97 000		
Reste à réaliser	12 498		
<b>TOTAL</b>	<b>658 079</b>	<b>TOTAL</b>	<b>658 079</b>

Sur proposition de Mme le Maire, Pascal ADAM, adjoint au maire en charge des finances, présente le projet de budget primitif 2023.

Le budget de fonctionnement prend en compte les augmentations des tarifs de l'énergie, notamment celui du prix du KWh constaté sur la dernière facture de Séolis (+22,9%) ainsi que celle de Sélia concernant la station de pompage d'Ussolière (+50%). En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, l'augmentation prévisionnelle des bases d'imposition (+7,1%) est

**La Foye Monjault –  
Procès-verbal du conseil municipal  
Séance 20 mars 2023**

intégrée au budget ainsi que la nouvelle répartition du budget de la cantine entre les communes de la Foye Monjault et de la Rochénard. Les prévisions d'investissements évoquées lors de la commission des finances sont également prises en compte ainsi que les subventions demandées.

Le budget est présenté à l'équilibre.

Mme Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont des remarques concernant les propositions du budget primitif. Aucune objection n'étant faite, il est procédé au vote.

<b>Vu d'ensemble du budget 2023 voté</b>		
<b>2023 - Budget voté</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Crédits d'investissements votés	645 580,80	626 839,18
Restes à réaliser de l'exercice précédent	12 498,00	-
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-	31 239,62
<b>Total de la section d'investissement</b>	<b>658 078,80</b>	<b>658 078,80</b>
Crédits de fonctionnement votés	1 313 096,18	832 881,00
Restes à réaliser de l'exercice précédent	-	-
Résultat de fonctionnement reporté	-	480 215,18
<b>Total de la section de fonctionnement</b>	<b>1 313 096,18</b>	<b>1 313 096,18</b>
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>1 971 174,98</b>	<b>1 971 174,98</b>

Le budget primitif 2023 est approuvé à l'unanimité des votes exprimés (présents 10, procuration 1 ; suffrages exprimés 11 ; vote 11 pour, 0 contre, 0 abstention)

**Nouvelle nomenclature M57 : virements de crédits possibles à hauteur de 7.5% conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT.**

**Délibération 2023-03-05**

(Présents 10, procuration 1 ; suffrages exprimés 11 ; vote 11 pour, 0 contre, 0 abstention)

Pascal Adam explique aux membres du conseil que depuis le passage à la nouvelle nomenclature M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023 il n'est plus possible de voter des crédits de paiement pour dépenses imprévues en cas d'insuffisance de crédits sur certains chapitres.

En M57, ce dispositif est remplacé par la possibilité pour l'exécutif de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, (à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) à hauteur d'un plafond fixé par l'assemblée délibérante et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT.

Pascal Adam propose le taux maximal de 7.5%.

Le Conseil vote à l'unanimité pour un taux de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections pour des mouvements de crédits entre chapitres.

(Présents 10, procuration 1 ; suffrages exprimés 11 ; vote 11 pour, 0 contre, 0 abstention)

**La Foye Monjault –  
Procès-verbal du conseil municipal  
Séance 20 mars 2023**

---

**Marché maintenance**

Madame Le Maire informe qu'il n'y a eu qu'une seule réponse à la consultation lancée pour le marché maintenance. Celle-ci ne répondant pas à tous les critères requis et indiquant des prestations non demandées, une révision de la proposition est demandée. En parallèle et à la demande du conseil, d'autres entreprises seront consultées.

**Organisation des marchés de producteurs**

Madame le maire donne la parole aux membres de la commission marché.

Pour les marchés de 2023, une question a été posée aux différents commerçants pour connaître leurs intentions si toutefois nous faisons un marché hebdomadaire ; seulement un commerçant a répondu positivement.

S'agissant du prochain marché prévu le 21 avril prochain (de 16h30 à 19h30), Pauline Pommier et Thierry Walter informent le conseil que pour le moment quatre commerçants seront présents. Pauline et Thierry continuent à chercher de nouveaux candidats en allant voir les commerçants présents sur les marchés des communes voisines.

**Le 14 juillet 2023 aura lieu... le 13 juillet**

Les festivités auront lieu cette année le jeudi 13 juillet au soir. L'artificier, très sollicité ce jour-là aurait préféré une autre date, mais avec le week-end prolongé, le conseil souhaite maintenir le 13 au soir ; un repas sera proposé, comme l'an passé ; le Rabelais et un ou plusieurs autres traiteurs pourront proposer des repas aux participants. La commune offrira l'apéritif. Une retraite aux flambeaux déambulera jusqu'à Monacalis. L'entrée par le haut du terrain sera condamnée de manière à ce que tous les spectateurs puissent assister au feu d'artifice, en toute sécurité, derrière les barrières implantées sur l'esplanade à l'Ouest de la salle.

**Bilan financier cantine scolaire 2022**

Le bilan financier 2022 de la cantine scolaire a été réalisé, le coût total est de 74 955 € réparti de la façon suivante : 40 826€ pour la commune de La Foye Monjault et 34 129€ pour celle de La Rochénard.

Le coût de revient d'un repas pour les communes est de 5.40€. Depuis la mise en place du quotient familial, 30% des repas de La Foye Monjault sont facturés aux familles à hauteur de 2.80€ et 70% à 3.30€. Aucune hausse des tarifs n'est prévue pour le moment.

En 2022 le reste à charge pour la commune s'élève à 13 000€.

**Avenant au service unifié de la cantine scolaire entre La Foye Monjault et La Rochénard,  
Délibération 2023-03-07**

(Présents 10, procuration 1 ; suffrages exprimés 11 ; vote 11 pour, 0 contre, 0 abstention).

Le service unifié décidé par convention du 28 décembre 2021 entre La Rochénard et La Foye Monjault perdure jusqu'en 2026. Lors de la réunion de bilan concernant l'année 2022 avec Annick Bamberger, maire de La Rochénard, il a été proposé que la participation de La Rochénard soit revue à la hausse en appliquant une surcote de 10% au nombre de repas servis. Il est apparu que les portions étaient plus importantes pour les enfants des cours moyens. Pour 2022, la part de la Rochénard s'élève à 55% et celle de La Foye Monjault à 45%. Un avenant à cette convention sera signé dans les prochains jours.

Après délibération, le conseil vote à l'unanimité pour la signature de cet avenant.

**La Foye Monjault –  
Procès-verbal du conseil municipal  
Séance 20 mars 2023**

---

**Abri du stade**

L'abri du stade faisant plus de 20m<sup>2</sup>, Madame Le Maire fait part au conseil de l'obligation de faire réaliser le permis de construire par un architecte, ainsi qu'une évaluation des incidences. Cette évaluation des incidences est imposée car le site fait partie intégrante de Natura 2000. Si le PC signé d'un architecte est payant (entre 1000 et 1500€), l'évaluation peut être réalisée à titre gracieux par les services du conseil départemental. Il est proposé de faire signer le permis de construire, si c'est possible ( ?) par un architecte du CAUE ; la question sera posée. Les tôles pré-laquées ont été achetées par notre maçon, M. Ploquin qui attend pour réaliser l'abri.

**Questions diverses :**

➤ **Accès à l'église :**

Pour éviter tous stationnements gênants pour les riverains aux abords de l'église Madame le Maire propose l'installation de plots sur cette place délimitant l'accès aux propriétés.

➤ **Accident devant le restaurant Le Rabelais :**

À la suite de l'accident survenu place Michel Canteau, un constat amiable a été réalisé et il faut remplacer les barrières. Madame le Maire fait deux propositions, soit installer une barrière de ville d'1.5m, soit deux barrières de 0.80m. Le conseil opte pour la seconde proposition. La commande va être passée ; le devis sera fourni à l'auteur de l'accident pour remboursement auprès de son assurance.

➤ **Remplacement de Fabien Maréchal dans différentes commissions :**

Madame le Maire informe le conseil qu'il faudrait remplacer Fabien Maréchal dans certaines commissions.

Il est décidé ce qui suit :

- SIVU : Pascal Adam devient titulaire.
- SCPC : Christophe Bonnin passe titulaire et Maryse Calvo devient suppléante.
- SIEDS : Thierry Walter devient titulaire.
- Commission petite enfance : Maryse Calvo passe titulaire et Pauline Pommier suppléante.
- Commission enfance et jeunesse : Pauline Pommier devient suppléante

➤ **Problème de toiture de l'école :**

Jérôme Solas de la société DL Atlantique est revenu voir le problème de fuites dans la toiture de l'école. Selon lui, il semblerait que les tôles aient été coupées trop courtes et que le chevauchement de chacune ne soit alors pas aussi important qu'il le faudrait pour éviter toute infiltration. Conséquence de l'humidité qui règne sur la charpente, des champignons sont apparus ; une déclaration à notre assurance « dommages ouvrages » a été effectuée auprès de la SMABTP.

➤ **Échange avec Monsieur Varlot :**

Par un courrier Monsieur Varlot a confirmé avoir conscience de l'importance de ne pas stationner devant le transformateur qui jouxte son terrain, il s'y arrête seulement le temps

**La Foye Monjault –  
Procès-verbal du conseil municipal  
Séance 20 mars 2023**

---

d'ouvrir son portail pour rentrer sa voiture. Cependant il semblerait que d'autres voitures s'y garent. Lui demander d'ôter le sac de gravats qu'il a déposé sur cet emplacement. Madame Le Maire propose que l'on mette un panneau d'interdiction de stationner. Le conseil valide cette proposition.

➤ **Mur du Stade**

Le mur du stade a été démoli. N'ayant aucune preuve en ce qui concerne la responsabilité de l'entreprise de livraison de matériaux, une solution à l'amiable a été trouvée avec M. MORIN, responsable de l'entreprise qui a pris en charge sa démolition et la commune celle de l'évacuation des gravats.

➤ **Maison du 18 Rue Marie Moreau**

Des personnes sont intéressées par la maison du 18 rue Marie Moreau. Après avoir visité la maison, plusieurs remarques ont été formulées. Le conseil décide de leur demander de nous faire une offre si la maison les intéresse.

➤ **Terrain rue du petit bois**

Un monsieur a appelé la mairie aujourd'hui ; il est intéressé par l'achat du terrain. Il a pour projet d'y construire une maison d'environ 100m<sup>2</sup> (pour une location) et un garage non attentant à la maison pour un usage professionnel.

➤ **CAN – Schéma cyclable**

Le plan du projet de schéma cyclable est consultable en mairie.

➤ **Éclairage public**

La commune a rendez-vous avec Inéo qui a en charge l'entretien et la maintenance de notre réseau. L'idée étant de déterminer par quels moyens on peut faire des économies : installation de LED, remplacement des horloges, diminution du temps d'éclairage... ?

➤ **Visite de la commune**

La visite de la commune, qui avait été annulée pour cause de météo peu clémente, est toujours d'actualité, Madame le maire propose de la faire dès l'arrivée des beaux jours. A cette occasion une visite place de l'église sera effectuée.

Aucune autre intervention n'étant demandée, la séance est levée

Fonction	Nom	Signature
Le maire	Dany MICHAUD	
Le secrétaire de séance	Patricia METAIS	

**La Foye Monjault –  
Procès-verbal du conseil municipal  
Séance 20 mars 2023**

Le secrétaire de séance	Philippe JEAN	
-------------------------	---------------	--